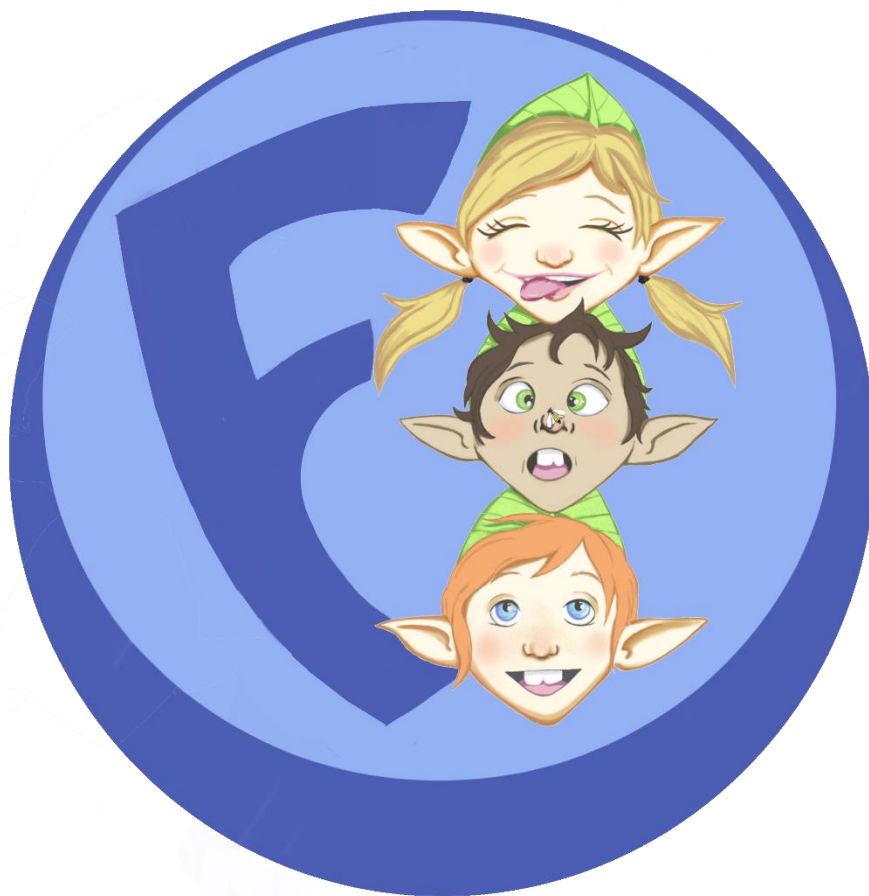


REGLEMENT INTERIEUR

De

L'Accueil de loisirs "Les Farfadets" – Solidavie

De la commune du Poiré-sur-Vie



La Jamonière : Rue du calvaire 85170 le Poiré sur vie / 0778954967

Méli-Mélo : Rue Aledjo 85170 le Poiré sur vie / 0778954967

L'Agora : 6 rue des Violettes 85170 le Poiré sur vie / 0251462833

Un état d'esprit



PRÉAMBULE

L'accueil de loisirs Solidavie se divise en trois sites (La Jamonière et Méli-mélo pour le bourg, et la Maison de quartier Agora pour le quartier du Beignon Basset).

Ce règlement intérieur a été rédigé par les **bénévoles de l'accueil de loisirs ainsi que l'équipe de direction, représentés au conseil d'administration Solidavie**. Il vous donne toutes les informations pratiques concernant l'accueil de loisirs Solidavie sur la commune du Poiré-sur-Vie. Il est conçu pour faciliter les relations entre les familles et l'association organisatrice. Il se trouve sur les sites de la Passerelle (4 bis place du marché 85170 le Poiré sur vie) et la Maison de quartier de l'Agora (6 rue des violettes 85170 le Poiré sur vie). **L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants sans discrimination.**

Mots des co-présidents

Notre association SOLIDAVIE est un espace de vie, de rencontres et d'échanges, ouvert à toutes et tous. C'est avec grand plaisir que nous présentons ce règlement intérieur dans lequel vous découvrirez les conditions d'accès à nos services. Vous y trouverez toutes les informations pratiques. Plus que jamais, nous souhaitons offrir aux familles du Poiré-sur-Vie des réponses à leurs besoins avec l'aide de nombreux bénévoles. Le Conseil d'administration et l'équipe d'animation se joignent à nous pour vous souhaiter une très belle saison 2022 placée sous le signe de la convivialité et du partage.

Emmanuelle CAMACHO et Michel MEULEMAN, Co-présidents de Solidavie

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Ce règlement est adopté et validé par le bureau accueil de loisirs de l'association Solidavie organisatrice et gestionnaire de l'accueil de loisirs de la commune du Poiré-sur-Vie.

Le règlement intérieur peut faire l'objet de réajustements annuels.

Chaque famille doit lire attentivement ce présent règlement, et l'accepter en signant la fiche famille, lors d'une première adhésion, ou en signant la feuille attestant avoir mis à jour les informations du portail famille pour une ré adhésion.

L'ACCUEIL

L'accueil de loisirs Les Farfadets de l'association Solidavie, habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, (déclarations n°**0850564AP000221**, **0850564AP000321**, **0850564AP000421**, **0850564CL000221**, **0850564CL000321**, **0850564CL000421**) accueille les enfants dès leur inscription dans un établissement scolaire et jusqu'à 11 ans.

Les enfants sont accueillis en fonction des places disponibles et en fonction des modalités d'inscriptions mentionnées dans l'article suivant. Les places disponibles sont fixées par le taux d'encadrement et/ou la capacité d'accueil des locaux définis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Périodes d'ouverture du centre :

Le mercredi : 7 h 00 à 19 h 00

Durant les vacances scolaires du lundi au vendredi : 7 h 00 à 19 h 00

Il se peut que pour cas exceptionnel, jours fériés, ponts ou autres manifestations, le centre décide d'ouvrir en remplacement de ces dits jours, ceci dans un but de service aux familles si et seulement si plus de 13 enfants sont inscrits par jour tous sites confondus.

Après la fermeture de l'accueil de loisirs à 19h, sans nouvelle des parents, l'enfant sera confié au représentant de l'Etat à savoir le préfet (Art. L-227-4 du code de l'action sociale et des familles). L'équipe d'animation contactera la police ou la gendarmerie qui se déplacera pour chercher l'enfant 10 minutes après l'heure de fermeture des locaux.

Attention, en fonction de certaines activités, les horaires peuvent être amenés à changer. Toutes les familles sont alors averties par écrit, affichage, Facebook ou mail.

Horaires

	Horaires	Modalité d'inscription
Mercredi et Petites vacances	9 h 00 - 17 h 00 9 h 00 – 12 h 00 ¹ 9 h 00 - 14 h 00 12 h 00 - 17 h 00 13 h 00 - 17 h 00 ²	Journée avec repas Matin sans repas Matin avec repas Après-midi avec repas Après-midi sans repas
Été	9 h 00 - 17 h 00 ³	Journée avec repas
Péricentre matin	7 h 00 - 9 h 00	Facturé à la demi-heure Entamée
Péricentre soir	17 h 00 - 19 h 00	

1 : Sur une inscription en matin sans repas, vous avez la possibilité de venir chercher votre enfant jusque **12h15**. Passé cet horaire, votre enfant sera envoyé au repas et vous serez majoré du repas et d'une pénalité de dépassement d'horaire pour un montant total de 7€ (voir section « pénalités » page 8)

2 : Sur une inscription en après-midi sans repas, afin de faciliter la gestion des repas et accueillir le(s) enfant(s) dans de bonne condition, merci de ne pas déposer votre/vos enfant(s) avant **13h30**.

3 : En été, afin de faciliter l'organisation et privilégier les sorties en dehors du centre, nous ne proposerons qu'une inscription à la journée. Vous aurez la possibilité, **en nous prévenant**, de venir chercher votre enfant plus tôt, mais vous serez tout de même facturé sur la journée entière.

Les péricentres sont facturés à la demi-heure entamée.

Attention, pour une matinée avec repas, passé 14h, et jusque 14h15 nous facturerons une pénalité de dépassement d'horaire d'un montant de 2 euros 50, passé 14h15, nous facturerons la journée en intégralité.

En cas de sortie ou activité spécifique, nous nous réservons le droit d'imposer une inscription en journée afin de ne pas bloquer le fonctionnement de l'accueil de loisirs. Nous vous préviendrons en avance afin que vous puissiez choisir.

LES PÉRIODES DE FERMETURE

En fonction des inscriptions, la réglementation nous impose de fermer en dessous de 7 enfants. Sur les périodes où une fermeture est potentielle, début Août et Noël, nous avançons les délais d'inscription afin de pouvoir vous tenir rapidement au courant et vous laisser du temps pour trouver un autre moyen de garde. Un travail a été entamé avec les structures environnantes pour vous proposer d'autres accueils proches.

Ce rapprochement avec les structures environnantes est en cours, mais n'est pas actif pour le moment. Nous pourrions donc ponctuellement vous dire quels autres accueils



de loisirs des environs sont ouverts, mais vous devrez inscrire vos enfants selon leurs fonctionnements et tarifs.



SORTIE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les familles peuvent autoriser leur enfant à rentrer avec une tierce personne. Dans ce cas, vous devez indiquer les identités des personnes sur le dossier d'inscription **et le portail famille**. Si cette tierce personne n'apparaît pas sur le dossier, vous devez remplir un formulaire d'autorisation de sortie. L'équipe d'animation confiera l'enfant seulement à la personne désignée sur présentation de sa carte d'identité, et se permettra, le cas échéant, de refuser de remettre votre ou vos enfants à une personne n'ayant pas votre autorisation signée.

ATTENTION :

Si vous donnez une autorisation « exceptionnelle » et non « régulière » à une personne, nous vous demanderons de mettre des dates précises. En dehors des dates inscrites, nous ne confierons pas votre enfant à la personne désignée.

Pour les enfants partant en vélo ou à pied, une autorisation écrite et signée des parents sera exigée par l'équipe. Cette autorisation devra préciser l'heure exacte du départ souhaitée. Elle sera demandée à chaque nouvelle année scolaire et devra être spécifiée sur le portail famille.

Les activités extrascolaires des mercredis

Si votre enfant participe à une activité sportive ou culturelle (organisé par une association / structure extérieure), vous devez remplir un formulaire d'autorisation de sortie du centre. Vous devrez également organiser le transport. Pour information, le Football Club organise un système de navettes venant chercher les enfants inscrits sur Méli mélo et la Jamonière.

La responsabilité de l'accueil collectif de mineurs s'arrête au moment où l'enfant est remis à ses parents ou à la tierce personne désignée ou si l'enfant bénéficie de l'autorisation à partir seul (voir ci-dessus).

Les activités sportives et culturelles ne doivent pas gêner le fonctionnement et l'organisation du centre. Les activités et les sorties de l'accueil de loisirs restent prioritaires. De ce fait, en cas de sorties ou d'animations spécifiques organisées par le centre, votre enfant aura l'obligation d'y participer s'il est inscrit.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Lors de votre première inscription, nous vous demandons un certain nombre de pièces nécessaires à l'élaboration de votre dossier. Ensuite, vous n'aurez que l'adhésion à venir régler ainsi qu'une fiche à signer et les vaccins à déposer, attestant que vous avez mis à jour vos informations sur le portail famille et accepté le règlement intérieur.

Pièces à fournir obligatoirement pour une inscription :

- **Fiche famille annuelle de renseignements Solidavie**
- **Adhésion : 11 €**
- **Fiche de liaison** (les photocopies du carnet de santé sont obligatoires)
- **Photocopie d'un justificatif d'ayant droit CAF ou MSA** de l'année en cours
- **Justificatif de droits de garde** pour les enfants de parents divorcés ou séparés
- **Projet d'accueil individualisé** pour les enfants porteurs d'un handicap, maladie ou allergie

Une fois votre dossier complet, nous vous remettrons dès son enregistrement vos codes d'accès au portail famille (dans un délai de 15 jours), vous permettant de faire vos inscriptions en ligne !

Nous vous demanderons chaque année une attestation de mise à jour des données présentes sur le portail famille au moment de votre ré-adhésion.

Pour les enfants porteurs d'un handicap, un projet d'accueil individualisé sera mis en place si nécessaire afin de prévoir un encadrement approprié. Le directeur de la structure évalue chaque situation en concertation avec les familles et le cas échéant avec l'équipe de soin qui suit l'enfant au quotidien.

L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire. **L'inscription est prise en compte à partir du moment où le dossier de l'enfant est complet.**

Une brochure (thèmes et programme d'animation) des vacances scolaires est distribuée numériquement par le biais des écoles, du site solidavie.com et de la page Facebook « Accueil de loisirs les Farfadets Solidavie ».

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants les mercredis et les petites vacances, à la Passerelle ou à la Maison de quartier Agora, sur les horaires d'ouverture suivants :

	La Passerelle	Maison de quartier Agora
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9 h 30 - 12 h 30 14 h 00 - 18 h 30	Fermé
Mercredi	9 h 30 - 12 h 30 14 h 00 - 18 h 30	9 h 30 - 12 h 30 14 h 00 - 18 h 30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30 14 h 00 - 18 h 30	9 h 30 - 12 h 30 14 h 00 - 18 h 30
Samedi	9 h 00 - 12 h 30	9 h 00 - 12 h 30

Les inscriptions sont prises en fonction de l'ordre d'arrivée et selon les dates définies.

Les inscriptions se font via le portail famille (lien présent sur le site solidavie.com). Pour une première adhésion, l'inscription se fera par mail pour les premiers mercredis, jusqu'à l'activation du compte portail famille. L'utilisation du portail famille ne pourra se faire qu'une fois votre fiche famille enregistré dans le logiciel, nous vous remettrons par la suite un code d'accès dans un délai d'environ 15 jours.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte par téléphone, un mail sera demandé à l'adresse : contactenfance.solidavie@gmail.com

Pour toute absence de l'enfant, nous vous demandons de nous contacter à cette même adresse, ou par téléphone le jour même au : 07 63 67 54 50

Tout enfant amené au centre sans avoir été préalablement inscrit ne sera pas accueilli à l'accueil de loisirs, comme le veut la juridiction en vigueur.

Les modifications ou annulations sont possibles, à savoir :

- ✓ **Mercredi** : une semaine avant (jusqu'au jeudi 23h59 précédant le mercredi).
- ✓ **Petites vacances** : à la date du délai d'inscription indiquée sur la brochure
- ✓ **Été** : à la date du délai d'inscription indiquée sur la brochure.

PÉNALITÉS

1 : Sur une inscription en matin sans repas, vous avez la possibilité de venir chercher votre enfant jusqu'au **12h15**. Passé cet horaire, nous vous appelleront et sans réponse de votre part, nous enverrons votre enfant manger avec les autres et vous **facturerons le repas ainsi qu'une pénalité de dépassement d'horaires pour un montant total de 7€.** (4,50€ de repas + 2,50€ de pénalité).

2 : Sur une inscription en après-midi sans repas, vous avez la possibilité de déposer votre/vos enfant(s) à partir de **13h30**. Aucun enfant ne sera accepté avant cet horaire, ou **une pénalité de dépassement d'heure d'un montant de 2,50€** vous sera appliqué.

3 : En été, afin de faciliter l'organisation et privilégier les sorties en dehors du centre, nous ne proposerons qu'une inscription à la journée. Vous aurez la possibilité, **en nous prévenant**, de venir chercher votre enfant plus tôt, ou de le déposer plus tard, mais vous serez tout de même facturé sur la journée entière.

Les péricentres sont facturés à la demi-heure entamée.

Après 19h, heure de fermeture de l'accueil de loisirs, une pénalité de 10€ vous sera automatiquement appliquée. Passé 19h10, et sans nouvelles de votre part, nous remettrons l'enfant à la gendarmerie ou la police municipale, conformément à l'article L-227-4 du code de l'action sociale et des familles

ANNULATION

- **Mercredis, petites vacances**

Toute journée ou demi-journée annulée hors délai sera due et facturée en totalité.

LES PÉNALITÉS ET LES ANNULATIONS NE SERONT PAS APPLIQUÉES SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL OU D'UNE ATTESTATION EMPLOYEUR REMIS DANS LES 48H !

Passé 48h, vos justificatifs ne sont plus recevables, et les journées seront dues.

SUPPLÉMENTS

- **Hors commune : 4,50 €/enfant/jour**
- **Retard accueil péricentre après 19h : 10 €**
- **Retard inscription mercredis et petites vacances : 2,50 €/enfant/demi-journée**
- **Retard inscriptions été : 3€/enfant/journée**

ENCADREMENT

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation, selon la réglementation en vigueur définie par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale :

- **En péricentre :**

1 animateur pour 10 enfants de - 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de + 6 ans.

- **Mercredi et vacances**

1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + 6 ans.

Les bénévoles de Solidavie ont fait le choix de rester sur un taux d'encadrement vacances tout l'année afin de vous garantir une meilleure qualité d'accueil, cependant, il peut arriver que nous dépassions d'un enfant, dans ce cas-là nous appliquons les taux légaux qui sont les même que pour le péri centre !

L'équipe d'animation est composée :

- D'un directeur de service diplômé d'une double licence (sciences humaines et sociales Parcours Animation Sociale, Éducative, Culturelle et de Loisirs / Licence professionnelle Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle)
- D'une directrice adjointe diplômée d'un BPJEPS LTP
- D'une directrice adjointe / référente famille diplômée d'un BPJEPS LTP ainsi que d'un BTS Economie sociale familiale.
- D'animateurs diplômés BAFA, CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent

Cette équipe peut être complétée par des animateurs occasionnels diplômés BAFA, des stagiaires en cours de formation BAFA ou par des animateurs en stage école et aussi par des personnes de TREMPLIN.

FONCTIONNEMENT

L'équipe d'animation élabore tous les ans un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'association Solidavie. Dans ce projet pédagogique, que vous pouvez consulter à l'accueil, vous trouverez notamment :

- Les objectifs pédagogiques de l'équipe en fonction du mode d'accueil
- La nature des activités proposées aux enfants
- La répartition des temps durant la journée
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe
- Les modalités d'évaluation de l'accueil

A partir de ce projet pédagogique, l'équipe d'animation élabore des projets d'animation. De ces projets découlent des activités dont les programmes sont affichés à l'entrée de l'accueil et diffusés aux familles.

Les programmes sont diffusés aux familles par l'intermédiaire :

- Des accueils de Solidavie
- Les accueils de loisirs
- Du site internet (Solidavie.com)
- Le Facebook « Accueil de loisirs les Farfadets »

Arrivée et départ du centre

Les parents confiant leurs enfants au centre doivent obligatoirement :

- Passer par l'accueil où sera présent un animateur
- Signer la feuille de présence en notant l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant
- En aucun cas l'enfant ne doit être laissé seul

Un enfant malade ne pourra être accepté au centre de loisirs afin d'éviter tous risques de contagions !

En cas d'activité extrascolaire, (foot, dance, roller, magenta etc), les parents doivent remplir en début d'année scolaire un papier autorisant les animateurs à remettre l'enfants aux responsables de ses activités !

Repas

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs et inclus dans le tarif journée.

Le mercredi et durant les petites vacances, le déjeuner est servi à la cantine et est non inclus dans le tarif de la journée. Les repas sont livrés par la cuisine municipale en liaisons chaudes et froides.

Le déjeuner et/ou le goûter seront fournis par les parents uniquement si problème médical et sur présentation d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Navettes

Vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, des navettes entre le quartier du Beignon basset et le bourg seront proposé aux familles, vous permettant de déposer votre enfant et de le récupérer sur le site de l'Agora. En fonction des effectifs, il peut arriver que nous vous demandions d'amener vos enfants sur le bourg.

Animations

Tous les jours, des animations sont proposées aux enfants. Elles sont comprises dans le coût facturé aux familles. Un surcroît peut éventuellement être demandé pour les sorties extérieures.

Les enfants sont répartis par regroupement de classes eux-mêmes répartis par site (pour les enfants du bourg) :

A Méli-Mélo, nous accueillons les enfants de leur entrée dans la scolarité jusque-là grande section incluse. Les groupes sont répartis comme ceci :

- Petite et Moyenne section
- Grande section

A la Jamoniere, les groupes sont organisés du CP inclus jusque 12 ans.

- CP
- CE1 et CE2
- CM1, CM2 et +

A l'Agora, les enfants peuvent être divisés en deux groupes :

- Petite section à Grande section
- CP au CM2

Les activités sont adaptées à chaque tranche d'âges, selon le programme défini et distribué aux familles. Des modifications peuvent cependant intervenir selon les conditions météo ou tout autre facteur extérieur. Dans ce cas, une communication est faite le matin, à l'entrée de l'accueil de loisirs.

Les activités proposées sont en adéquation avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Toutes les activités sont assurées dans le respect de la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en vigueur.

Il est demandé aux parents de prévoir pour leur enfant une tenue confortable et adaptée aux activités de la journée. Il est nécessaire de prévoir chaque jour : casquette, vêtement de pluie, doudou, gourde et chaussure de rechange si besoin.

SANTÉ

Selon le code de la santé, art. L311 - 1 et suivant, tout enfant accueilli en collectivité doit être vacciné (sauf contre-indication médicale) contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP). Le médecin, qui procède à la vaccination obligatoire de l'enfant, doit l'inscrire sur son carnet de santé.

Les vaccinations sont spécifiées sur la fiche sanitaire demandée à l'inscription.

Lorsqu'un enfant est malade (maladie contagieuse), il ne pourra être accueilli à l'accueil de loisirs afin d'éviter la propagation de la maladie.

Aucun médicament n'est donné aux enfants par voie orale ou cutanée, sauf sur présentation d'une ordonnance médicale qui doit être fournie avec les médicaments du traitement en cours.

Tous les problèmes de santé (allergies, allergies alimentaires, problèmes physiques et psychologiques...) et tous les traitements en cours (ventoline...) doivent être mentionnés sur la fiche sanitaire. Cette fiche sanitaire est nominative pour chaque enfant et **doit être mis à jour régulièrement.**

Des frais médicaux ou pharmaceutiques peuvent-être amenés à être payés par l'association pour votre enfant (exemple : frais de médecin, frais hospitaliers...), surtout lors des séjours. Ces frais seront remboursés par la famille à l'association.

Procédure en cas d'accident

Accident sans gravité : Les soins sont apportés par l'animateur diplômé PCS1 en relation avec l'assistant sanitaire de la structure. Le soin figurera sur le registre de l'infirmerie de l'accueil de loisirs. Les parents seront avertis lors du départ de l'enfant.

Accident grave : Les premiers gestes de secours sont apportés par l'équipe d'animation et celle-ci fait appel aux services de secours. Les parents sont avertis par téléphone, simultanément. L'enfant sera pris en charge par les secours et conduit à l'hôpital.

Maladie : Les parents seront contactés dans la journée par téléphone. En cas d'empêchement des parents pour se déplacer en journée (ou durant les séjours) et sous réserve que les parents ont bien signé l'autorisation sur la fiche sanitaire, les animateurs conduiront l'enfant chez le médecin (en séjour).

ASSURANCE

L'association organisatrice de l'accueil de loisirs est assurée en responsabilité civile auprès de la Smacl

L'accueil de loisirs ne pourra cependant être tenu responsable de la perte ou de la détérioration d'objet personnel. Tout objet de valeur est donc déconseillé au sein de l'accueil de loisirs.

Les enfants doivent être couverts en responsabilité civile par le régime de leurs parents (ou de la personne responsable) pour les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant, les dommages causés par l'enfant à autrui, les accidents survenus lors de la pratique des activités.

Il est conseillé aux parents de souscrire une garantie individuelle accidents pour leur enfant.

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, les enfants peuvent être amenés à voyager en voitures personnelles, après vérification de l'assurance et du permis, ou en minibus. Dans tous les cas, le conducteur a plus de 21 ans et justifie à minima 2 ans de permis (Minibus mairie plus de 3 ans de permis). Les parents sont avertis lorsque le cas se présente.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, votre enfant peut être amené à être filmé ou photographié.

Une autorisation spécifique individuelle est à signer lors de l'inscription.

TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont déterminés par l'association Solidavie organisatrice de l'accueil et prend en compte les aides aux familles accordées par les caisses (CAF et MSA) et les aides au fonctionnement accordées par les partenaires financiers (commune, Conseil Général, Communauté de Communes ...). Ces aides sont directement versées à la structure organisatrice.

Les tarifs sont revus annuellement et transmis aux familles.

Un tarif « extérieur » est fixé pour les enfants ne résidant pas sur la commune.

Les factures sont établies chaque fin de mois et envoyées aux familles, par mail ou par courrier.

Dès la mise en place des règlements ; **le prélèvement pour les factures sera fortement conseillé.** La facturation des services est mensuelle et payable à réception de la facture par chèque, virement, espèces, chèques vacances ou CESU.

Les familles connaissant des difficultés financières doivent s'adresser au directeur de la structure. Des facilités de paiement sont proposées pour permettre le paiement échelonné des factures.

En cas d'impayés, nous nous réservons le droit après plusieurs relances de refuser l'enfant. En cas de difficultés de paiement, nous vous invitons à prendre rendez vous avec nous afin de trouver une solution.

Tarifs au 1er janvier 2022

ANNÉE 2022 effectifs dès le mercredi 5 janvier										
Activité	Horaires	Nombre d'heures	0 à 700 €		701 à 900 €		901 à 1 300 €		1 301 à 50 000 €	
			Heure	Jour	Heure	Jour	Heure	Jour	Heure	Jour
Journée / repas	9-17h	8	1,22 €	9,76 €	1,42 €	11,36 €	1,54 €	12,32 €	1,68 €	13,44 €
Matin sans repas	9-12h	3	1,37 €	4,11 €	1,52 €	4,56 €	1,64 €	4,92 €	1,78 €	5,34 €
Matin repas	9-14h	5	1,37 €	6,85 €	1,52 €	7,60 €	1,64 €	8,20 €	1,78 €	8,90 €
Après-midi sans repas	13-17h	4	1,37 €	5,48 €	1,52 €	6,08 €	1,64 €	6,56 €	1,78 €	7,12 €
Après-midi repas	12-17h	5	1,37 €	6,85 €	1,52 €	7,60 €	1,64 €	8,20 €	1,78 €	8,90 €
Péri matin	7h-9h	2	2 € 20 de l'heure				2 € 40 de l'heure			
Péri soir	17h-19h	2	2 € 20 de l'heure				2 € 40 de l'heure			
Hors commune	Par jour		4,50€							
Pénalités inscription	Par demi-journée et par enfant		2,50€							
Été										
Journée / r	9-17h	8,00 €	1,77 €	14,16 €	1,82 €	14,56 €	2,08 €	16,64 €	2,25 €	18,00 €

Accueil crise sanitaire Covid-19

Depuis Mars 2022, voici les changements entrainés sur ce règlement intérieur afin de respecter les normes sanitaires et accueillir vos enfants en toute sécurité.

- Les accompagnants ne peuvent plus rentrer dans les bâtiments, l'accueil du matin et du soir se fait donc :
 - Méli mélo : Devant la porte du sas,
 - Jamonière : A l'extérieur de la salle d'accueil
 - Agora : Dans le hall, en amont du couloir de l'accueil de loisirs

- Les parents doivent prendre la température de leur.s enfant.s tous les matins ou ce.s dernier.e.s fréquenteront l'accueil de loisirs, et si de la fièvre ou une température supérieure ou égale à 38°C est détectée, l'enfant ne pourra être accueilli.
- Les enfants se désinfecteront les mains à leur arrivé et départ, mais également avant chaque repas et gouter, et de nombreuses fois dans la journée avec du savon.
- Les animateurs émargeront pour vous, vous ne signerez pas les heures d'arrivés et de départ. N'hésitez pas à demander à l'animateur de vous montrer l'horaire inscrit, afin d'éviter tout soucis lors de la facturation. Le pointage tablette fera foi en cas de litige.
- Les locaux sont désinfectés tous les jours, et les locaux aérés
 - Les pièces sont aérées 15 minutes minimum toutes les 2 h, et le plus possible durant la journée.
 - Les locaux sont désinfectés avec des produits répondant aux normes virucides actuelles, ainsi que les chaises, tables et tout matériel utilisé par les enfants hors-jeux et jouets.
 - Les jeux et jouets sont mis en quarantaine durant 24h durant les vacances scolaires, et 1 semaine durant les mercredis.
- Les groupes ont été re distribués entre les sites afin de limiter le brassage, et ainsi le risque de contamination et de diffusion du virus :
 - Méli-mélo :
 - Enfants en classe maternelle de l'école Sacré cœur
 - Enfants en classe maternelle de l'école Chemin des amours
 - Enfants en classe maternelle de l'école de l'Idonnière
 - Jamonière :
 - Enfants en classe élémentaire de l'école Sacré cœur
 - Enfants en classe élémentaire de l'école Chemin des amours
 - Enfants en classe élémentaire de l'école de l'Idonnière

- Agora :
 - Enfants en classe élémentaire de l'école des Pensées
 - Enfants en classe de maternelle de l'école des Pensées
 - Enfants des écoles hors commune
- En cas de symptômes liés au Covid-19, l'enfant sera écarté des autres enfants et attendra ses parents dans la zone de quarantaine. Il ne sera admis qu'après obtention d'un certificat médical attestant qu'il peut fréquenter l'accueil de loisirs, ou l'école.
- TOUS les encadrants sans exception seront masqués avec des masques jetables durant leurs 10h de travail.
- Sur chaque site, un sens de circulation à été mis en place.
 - Méli-mélo :
 - Les parents ne rentrant pas dans les bâtiments, nous vous demandons d'attendre sur le parking si vous voyez une famille au niveau de la porte d'entrée, lorsque que cette dernière aura terminée, vous pourrez avancer sans vous croiser.
 - Jamonière :
 - Le portail est ouvert en grand, il vous faudra rentrer par le coté droit, longé le grillage jusque la salle d'accueil, vous pourrez ainsi donner le nom et prénom de votre enfant pour son pointage, puis partir en longeant les salles d'activités, passer derrière l'arbre en direction du réfectoire, longer le réfectoire et sortir par la gauche du portail. En cas de soucis, le bureau de la direction se trouvera sur votre chemin au niveau du réfectoire.
 - Agora :
 - Vous rentrerez par le hall coté médiathèque, avancerez jusqu'au bureau d'accueil de l'accueil de loisirs, et ressortirez par la porte arrière.
- ATTENTION, Suite à certains comportements, il nous est nécessaire de rappeler un point : L'accueil de loisirs n'est pas un « drive » dans lequel

vous déposez et récupérez vos enfants sans descendre de votre véhicule. Il reste OBLIGATOIRE de descendre de votre voiture, sans vous garer sur les places réservées aux personnes en situations de handicap, ni sur les accès pompiers, pour déposer et récupérer votre enfant. De même, il vous faudra dans les deux cas vous rendre au bureau d'accueil ou un animateur se chargera de vous donner les informations de la journée.

Nous contacter :

Un numéro pour les Mardi, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis sur les horaires d'ouverture cités plus hauts :

La Passerelle : 02 51 31 66 89

Maison de quartier Agora : 02 51 46 28 33

Un numéro portable pour joindre directement un membre de la direction :

Valentin, responsable Jamonière, contacts autres qu'inscriptions :

07 63 67 54 50

Angélique, responsable méli-mélo, contact inscriptions :

07 63 67 59 38

Isabelle, responsable Agora, contact familles :

07 63 67 54 43

Une adresse mail pour joindre l'équipe de direction :

contactenfance.solidavie@gmail.com

Un site pour voir notre actualité et nos projets :

Solidavie.com

Une page Facebook pour suivre les journées de vos enfants :

Accueil de loisirs les Farfadets Solidavie

Attestation Accueil de loisirs

À remettre à Solidavie

Je soussigné(e)

.....

Indiquer le nom des parents ou du tuteur légal

Certifie et avoir lu le règlement intérieur de Janvier 2022, de l'accueil de loisirs "Les Farfadets", enfants âgés de 3 à 11 ans.

À Le Poiré-sur-Vie, le.....

Mention "Lu et approuvé" - La signature prouve acceptation.